



DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

Pointe-Noire le 09 Mai 2011

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION  
GENERALE ET DE LA REGLEMENTATION

BUREAU DE L'ADMINISTRATION  
GENERALE

SERVICES GENERAUX

# DECLARATION D'AUTORISATION A DISPOSER

Dossier suivi par :  
Réf. n °2011-52/I/1/1/F.D/J.J

**APRES AVOIR TENTE DE DEPOSSEDER MADAME MELANE Ep ALBERT DE SA PARCELLE à RAIE-D'EAU EN FAVEUR DE SES AMIS LES COGNET. VOILA COMMENT L'ANCIEN MAIRE A SPOLIE LA FAMILLE NELHOMME DE LEUR PARCELLE AU PROFIT DE L'UNE DE SES PROCHES !!!**

Le Maire de Pointe/Noire, soussigné, déclare autoriser, Madame **DESPLAN Marie-Claude**, à disposer de la propriété cadastrée A0 346, située à l'impasse de la Pointe Batterie, au bourg de Pointe-Noire :

Ce bien est en effet libre de toute jouissance, et n'a fait l'objet d'aucune réclamation depuis la mort de son propriétaire, Monsieur **NELHOMME Jacques Philippe Céleste** aux Abymes, le 03 Septembre 1985.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

LE MAIRE



F. DESPLAN